



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mercredi 26 juin 2024**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30, en partie en présentiel et en partie par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Etaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration,
Mme BASSANI
Mme BENÂTRE (*jusqu'à 11h 47 – délibérations n° 3 à 14*)
Mme LEFRANC

Personnalités qualifiées :

Mme BROSSEAU
M. PETITEAU
Mme TRICOT
M. SENTENAC
Mme LEFEVRE

Membre désignée par l'UDAF :

Mme GUET

Membre désigné par la CAF :

M. DEPLANQUE

Membre désigné par Action Logement :

M. DEPENNE

Organisations syndicales :

Mme GANDON-TOURNEUX (CGT)
M. GUILLOU (CFDT)

Membres représentant les locataires :

Mme LE CORRE (CLCV)
Mme SALIMY (CSF)

Membres à voix consultative :

M. PATAY, Directeur Général,
M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participait en visioconférence :

Personnalité qualifiée :

Mme PIAU (*ayant donné pouvoir à Mme BROSSEAU pour les délibérations n° 7 et 9 et partir de la délibération n° 12*)

Étaient représentés :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

M. ASSEH ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO
M. PRAS ⇒ Pouvoir à M. QUÉRO

Membre représentant une association d'insertion :

M. GENDRON ⇒ Pouvoir à Mme BASSANI

Membre représentant les locataires :

M. BERTIN (INDECOSA CGT) ⇒ Pouvoir à Mme GANDON-TOURNEUX

Excusés : Mme DAVID-LECOURT, M. GOURET, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. ALBERT, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme DANIEL, représentant le cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

26 juin 2024

Délibération n° 04/24 DG

Objet : DESIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS ET D'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS (CALEOL)

Considérant que,

I – Contexte

L'article L 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation dispose que « il est créé, dans chaque organisme d'habitations à loyer modéré, une commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements ».

Il est rappelé la composition suivante :

Membres à voix délibérative

- Six membres désignés par le conseil d'administration, dont l'un a la qualité de représentant des locataires,
- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 CCH ou son représentant pour l'attribution des logements situés sur le territoire relevant de sa compétence,
- Le maire de la commune où sont situés les logements à attribuer, ou son représentant, pour l'attribution de ces logements, qui dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des voix,
- Le préfet ou son représentant.

Membres avec voix consultative :

- Un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3 CCH ;

- Les réservataires non membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Par délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020, les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements ont été désignés par le Conseil d'Administration.

Par délibération n°37/23 du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023, Mme Fari SALIMY avait été élue membre titulaire et Mme Manoëlla LE CORRE, membre suppléante.

La présente délibération est nécessitée par le remplacement de la membre titulaire représentant les locataires, ainsi que sa suppléante, suite à leurs démissions.

II – Argumentaire

Suivant lettre en date du 31 mai 2024, Mme Fari SALIMY, membre titulaire représentant l'Association CSF au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 26 juin 2024.

En outre, par cette même lettre en date du 31 mai 2024, Mme Manoëlla LE CORRE, membre suppléante représentant l'Association CLCV au sein de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 26 juin 2024.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces démissions.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre titulaire en tant qu' élu représentant les locataires ainsi qu'à celle de son suppléant.

Les associations CGL et INDECOSA-CGT ont proposé respectivement les candidats suivants :

Membre titulaire à voix délibérative :

➤ M. Yannick GOURET, représentant les associations de locataires (CGL)

Membre suppléant à voix délibérative :

➤ M. Lucien BERTIN, représentant les associations de locataires (Indecosa-CGT)

III – Conclusions

- . Vu l'article L. 441-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements et de ses suppléants et à l'adoption de son règlement intérieur et la délibération n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020,
- . Vu la délibération n°37/23 du Conseil d'Administration du 6 juillet 2023 relative à la désignation de Mme SALIMY et Mme LE CORRE, respectivement en qualité de membre titulaire et de membre suppléant de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements,
- . Vu la lettre de démission de Mme SALIMY et Mme LE CORRE en date du 31 mai 2024,
- . Vu l'exposé qui précède,

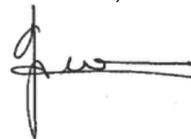
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE

Approuve le renouvellement partiel de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements de Nantes Métropole Habitat tel que visé ci-dessus, suite aux démissions des membres titulaire et suppléant représentant les associations de locataires.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°37/23 du Conseil d'Administration du 21 décembre 2023 qui avait désigné le membre titulaire représentant les locataires ainsi que son membre suppléant et modifie les délibérations n°21/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 et n°30/20 du Conseil d'Administration du 23 octobre 2020 portant sur la désignation des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen d'Occupation des Logements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (21 voix).

Le 26 juin 2024,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO